



Document d'information
communale sur les
Risques Majeurs

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

A partir d'un portable

Numéro unique : 112

Les équipements minimum à conserver à domicile :

Lampe torche avec piles - Radio portable
avec piles - Eau potable - Papiers personnels
- Médicaments urgents - Couvertures -
Matériel de confinement - Vêtements de
rechange



**REALISE PAR
LA VILLE DE WASSELONNE
EDITION AVRIL 2009**

Sommaire

Abordons ensemble, les **cinq risques majeurs** auxquels nous sommes exposés à Wasselonne.

Les risques naturels



Inondation.....p.2



Crue torrentiel.....p.4



Tempête.....p.6



Tremblement de terre.....p.8

Les risques technologiques



Transport de marchandises

dangereuses.....p.10

Le mot du Maire

Points clefs :

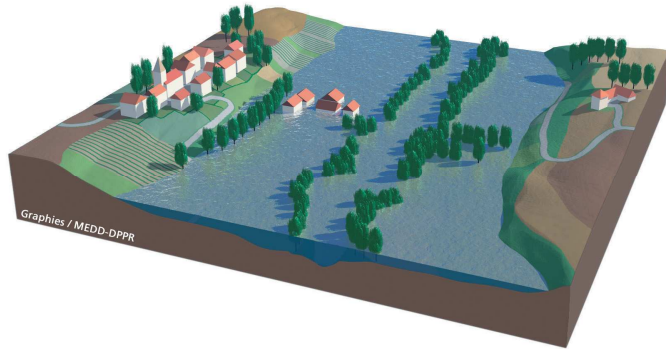
- DICRIM ?
- Quels risques dans la commune
- La sécurité nous concerne tous, habitants ou entreprises.
- En cas de crise, chacun doit savoir exactement les risques encourus et l'attitude à adopter.
- Ensemble, nous devons nous y préparer.
- PCS
- PPMS
- Maire : Photo + signé



Inondation

Le risque dans la commune

A Wasselonne,
le risque d'inondation se traduit par le débordement de la Mossig.



De tels phénomènes ont lieu essentiellement en périodes hivernale et printanière, faisant suite à des pluies abondantes, souvent accentuées par la fonte des neiges.

D'importantes crues ont marqué notre mémoire ; la plus récente est celle de XXXX, mais n'oublions pas celles de XXXX et XXXX.

L'inondation

est une submersion, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée ou non.

Les mesures prises

- **Aménagement de la Mossig** : nettoyage et curage du lit, renforcement des berges, XXX
- **Prise en compte du risque dans l'aménagement** : recensement des zones inondables dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et maîtrise de l'urbanisme.
- **Surveillance et alerte** : un service d'annonce des crues est en existant et fonctionnel.

L'alerte



Les populations situées dans les zones à forte probabilité d'inondation sont **informées de l'alerte par appel téléphonique ou visite à domicile par les services de la mairie.**

Les bons réflexes



Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations,...)



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages



Ecouter la radio 101.4 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Attention

- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Etre prêt à évacuer si nécessaire
- Pendant l'inondation et après, ne pas consommer de l'eau du robinet sans avoir eu l'aval de la mairie ou du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
- Après l'alerte...
 - Aérer et nettoyer les pièces
 - Ne rétablir l'électricité que si votre installation est sèche
 - Ne rétablir le gaz qu'après vérification par un professionnel
 - Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent



Crue torrentielle

Le risque dans la commune

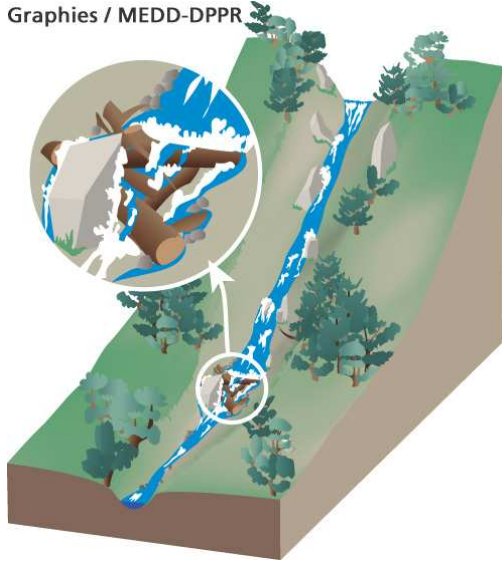
Sur le territoire communal, le risque torrentiel se traduit par le débordement de ruisseaux et des fossés

Lorsque des pluies abondantes et brutales se produisent, une forte pente favorise le départ de matériaux présents dans le lit des ruisseaux tels que pierres, blocs, bois, ainsi que ceux arrachés aux berges. La rivière peut ainsi déborder dans des secteurs habités et engendrer d'importants dommages.

Ce phénomène est d'autant plus dangereux qu'il est soudain et possède une véritable force dévastatrice.

Les inondations torrentielles ont, par le passé, causé de nombreux dégâts. Nous retiendrons la crue torrentielle de XXX.

Graphies / MEDD-DPPR



La crue torrentielle

est un phénomène qui affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit et pentu.

Les mesures prises

- **Nettoyage et curage du lit, des ruisseaux et caniveaux**, renforcement des murs de rives, construction de seuils, sous l'autorité du Maire.

Remarque : conformément à la loi, **le nettoyage et le curage du lit de la rivière, doit être réalisé de façon préventive par les propriétaires riverains.**

Les bons réflexes



**Fuir
immédiatement la
zone dangereuse**



**Gagner à pied
un point en hauteur pour
être hors de portée du
danger**



**Ecouter la radio
101.4 MHz**



**Ne pas chercher
les enfants à
l'école**



**Ne pas téléphoner
sauf en cas
d'urgence**



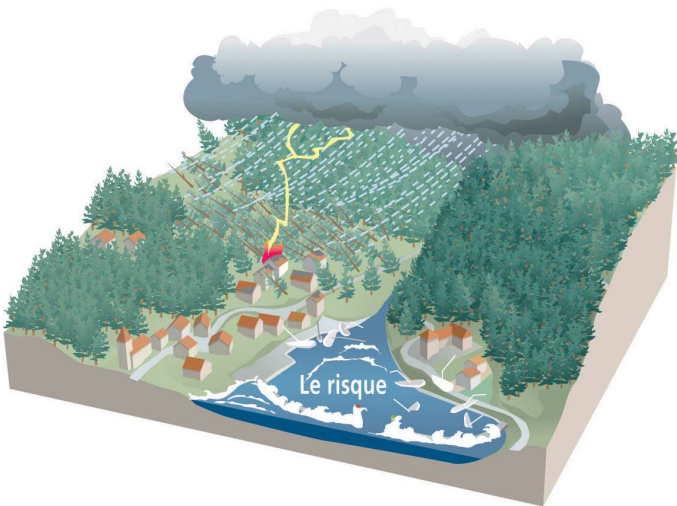
Attention

- Ne pas revenir sur vos pas pour éviter d'être emporté et signalez votre présence si vous êtes isolé afin d'être repéré par les équipes de secours
- Pendant l'inondation et après, ne pas consommer l'eau du robinet sans avoir eu l'aval de la mairie ou du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
- Après l'alerte...
 - Evacuer les dépôts de matériaux charriés avant durcissement, dans la mesure du possible
 - Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent



Tempête

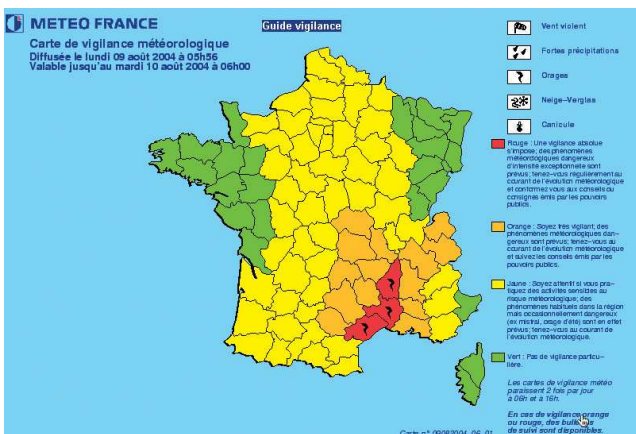
Le risque dans la commune



Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et en général de fortes pluies.

D'importantes tempêtes ont marqué notre mémoire ; la plus récente est celle de XXXX, mais n'oublions pas celles de XXXX et XXXX.

Les mesures prises



La carte de vigilance éditée par Météo France est consultable 24h/24 sur le site www.meteofrance.com

- Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, des **cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge.

Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versants.



Danger imminent : appliquer les consignes d'alerte



Prendre des mesures de précaution

Les bons réflexes



Gagner un abri en dur et fermez les portes, les fenêtres et les volets



Ecouter la radio 101.4 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Attention

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Tremblement de terre

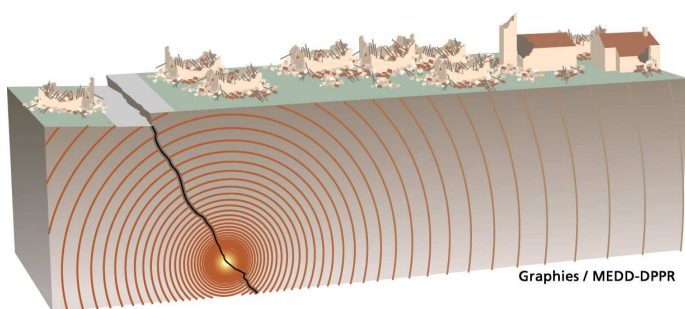
Le risque dans la commune

Tout le territoire communal est classé en zone 1a (risque très faible) d'après le zonage sismique de la France.

Les tremblements de terre sont des phénomènes soudains. Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir, de manière certaine, le moment où surviendra un séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible.

La sismicité de notre région est surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à Strasbourg.

Le dernier séisme, largement ressenti, est celui de XXX, en XXX.



Le tremblement de terre

se traduit en surface par des vibrations du sol qui durent de quelques secondes à quelques minutes.

Les mesures prises

- **La construction parasismique** : l'observation stricte des règles de construction dites parasismiques permet de réduire considérablement les dommages en cas de séisme. Cela évite l'effondrement des bâtiments sur les occupants.

La mise en œuvre de ces normes de construction incombe aux maîtres d'ouvrages.

Pendant la secousse

Les bons réflexes



A l'intérieur :
S'abriter sous un
meuble solide ou à
l'angle d'un mur
porteur



A l'extérieur :
S'éloigner des
bâtiments
et des câbles
électriques

Après la secousse

Les bons réflexes



Couper l'électricité
et le gaz



Évacuer
le bâtiment



Écouter la radio
101.4 MHz



Ne pas chercher
les enfants à
l'école



Ne pas téléphoner
sauf en cas
d'urgence



Ne pas fumer,
ni flamme,
ni étincelle



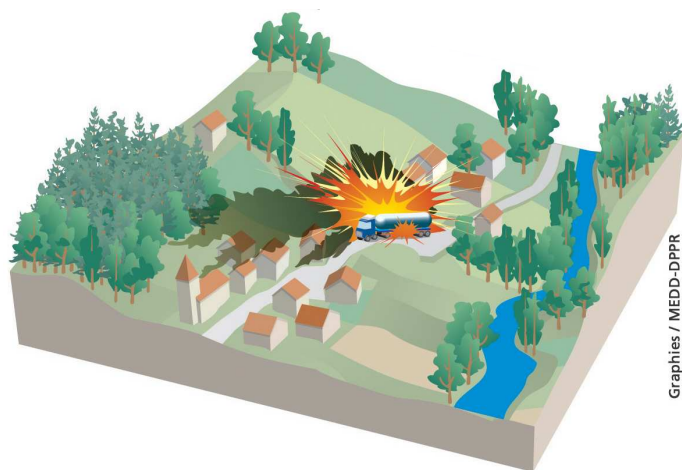
Attention

- La fin d'une première secousse ne signifie pas la fin du tremblement de terre : se méfier des répliques.
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle



Transport de marchandises dangereuses

Le risque dans la commune



L'accident peut se produire n'importe où sur les axes routiers, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion ou de dégagement d'un nuage toxique dans l'atmosphère.

Un accident a marqué notre mémoire XXXX.

En outre, à Wasselonne, une canalisation gaz chemine le long de la RDXXX.

Une matière dangereuse

est une substance qui peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les mesures prises

- **Réglementation transport matières dangereuses** : formation du personnel de conduite, construction et contrôles des citernes selon des normes établies, règles de circulation ainsi que l'identification et la signalisation des produits transportés.

L'alerte



Les populations situées dans les zones exposées seront **informées de l'alerte par les services de secours ou les forces de l'ordre.**

Les bons réflexes



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...) pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri



Ecouter la radio 101.4 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle



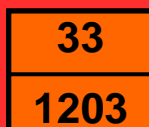
Attention

- **Ne pas aller sur les lieux de l'accident**
- **Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule, pour éviter de respirer des produits toxiques**
- **Attendre les consignes des autorités pour sortir**
- **La signalisation des véhicules**

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule immobilisé. **Pour cela, Si vous êtes témoin d'un accident, prévenir les secours au 18 et signaler le placardage du véhicule concerné (plaque orange à l'avant et à l'arrière).**



← **Transport matières dangereuses (Pas de précision)**



← **Code Danger**



← **Code Matière**

Format A4

Représentation des aléas

Fond de carte ou vue aérienne

Légende

